

Catégorie de véhicules	Marque	Type	Année constr.	Bordereau - Type
Remorques pour motocyclette	MOTO - BOY	1-roue	1956	No. 2015

Moyen d'identification du type: Remorque à 1 roue avec accouplement semi-circulaire autour de l'arr. de la moto.  
Le No. du cadre est frappé: Centre paroi arr. s/rebord supérieur et centre paroi arrière sur plaque construct.

Constructeur: Mr. E. MICHEL, "P R O C A", rue Loge 25, BIENNE (CH)

Dimensions: Longueur hors-tout . . . . . 1'460 cm.  
Largeur hors-tout . . . . . 650 cm.

Dimensions intérieures: Longueur . . . . . 720 cm.  
Largeur . . . . . 500 cm.  
Hauteur . . . . . (parois). . . . . 180 cm.  
Hauteur surface chargement dep. le sol . . . . . 200 cm.

Poids: Poids à vide de la remorque, sans bâche, ni supports . . . . . 12 kg.

Poids total maximum garanti par le fabricant . . . . . 100 kg. 1)

CONSTRUCTION: Châssis: Cadre en tôle d'acier sur profil tube.

Essieu: 1 roue - Axe rigide - Blozage du moyeu par contre-écrous.

Roues: A disques en tôle d'acier (double).

Suspension: Arcus.

Dispositif d'accouplement: Articulation semi-circulaire avec sabots, placés au centre de l'essieu arrière de la motocyclette.

Freins: Frein d'arrêt - Broche avec 5 trous dans les disques de roues.

Pneumatiques: Dimension: 12 x 2 1/4

Garantie de charge: 90 kg.

Bilbao, le 31.8.1956.

La Commission d'experts-typos.

- OBSERVATIONS. 1) Charge utilité La charge utilité autorisée devra être fixée de cas de cas de doll pas dépassez
1. État d'usage de No. de contact, électrolyte, centre parol entière;
2. catadioptres rotoges, à l'arrêt, à droite et à gauche, à 50 cm.
- Équipement: 2 catadioptres binocles, à l'arrêt, à droite et à gauche, à 50 cm.
- Le rapport de ces observations fait à la demande de la commission du 22.9.1956 du D.F.P.
- 2) Essai de décharge. Dès que l'énergie par l'expert de cas en cas avec la composition des batteries à l'immobilisation.
- 3) Essai de décharge. Dès que l'énergie par l'expert de cas en cas avec la composition des batteries à l'immobilisation (cette de 15%).
- 2) Essai de décharge. Dès que l'énergie par l'expert de cas en cas avec la composition des batteries à l'immobilisation (cette de 15%) de doll pas dépassez
- La charge utilité du doll de 15% de doll pas dépassez (ACF. 24.2.1955, Art. 2, ch. 2).
- 1) Charge utilité à vidé de cas de cas avec la composition des batteries à l'immobilisation (cette de 15%).
- en second avce Art. 1, al. 2 de l'ACE du 24.2.1956.